2 4 AVR. 2018

Service Courrier

République Française : LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITI

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2018

Date de la convocation

12/03/2018

Nombre de conseillers

En exercice

29

Présents 23

Absents

O3

Procuration)

03

Vote à l'unanimité

Pour: 26

Contre: 00

Abstention: 00

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture

2 4 AVR. 2018

La Publication et/ou la notification du :

2 4 AVR. 2018

L'An Deux Mille Dix-huit, le Lundi 19 Mars, à dix-huit heures trente (18H30), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 1ère session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par lui, le 12 mars 2018.

ABSENTS: Mme Ninette SAINTE-LUCE - M. François EDAU - Mme Annick BARTHEL......(03)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme Marie-Agnès SAINT-VAL a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA REGIE DES EAUX POUR L'EXERCICE 2018

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2312-1;
- Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRé);
- Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire prévu par la loi « NOTRé » qui impose la production d'un rapport comporte les orientations budgétaires envisagées par la Commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, les présentations des engagements pluriannuels et des informations relatives à la gestion et à la structure de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Ce document budgétaire doit être transmis par la Commune au Président de la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbes ;
- Vu la loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018 et notamment le titre II de l'article 13;



- Considérant qu'au regard du texte de la loi précité, le rapport tel que présenté contient des objectifs concernant :
- l'évolution des dépenses réelles de fonction exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement :
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé :
- Vu le rapport sur les Orientations Budgétaires dressé par le Directeur de la Régie des Eaux en vue de la préparation du Budget Primitif du Service Assainissement Collectif de la Régie des Eaux pour l'exercice 2018;
- Considérant que ces débats doivent faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante;

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

A l'unanimité,

Article 1

D'Acter de la tenue du débat sur les Orientations Budgétaires relatives à l'exercice 2018.

Article 2

D'Arrêter les grandes Orientations Budgétaires définies par le Maire pour le Budget Primitif du Service Assainissement Collectif de la Régie des Eaux pour l'exercice 2018 comme stipulées dans le rapport d'Orientations Budgétaires adossé au présent document.

Article 3

D'Autoriser le Maire à les mettre en œuvre pour l'élaboration des Budgets à venir, en tenant compte cependant des notifications qui seront reçues après ce débat.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée <u>dans un délai de deux mois</u> à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre

Pour extrait certifié conforme, Le Maire, Président de scance,

Jean-Louis FR